



SUD Etudiant-e-s et Précaires

Pl. Chauderon 5

1003 Lausanne

info@sud-ep.ch

Monsieur Christophe Darbellay
Président du Conseil d'État
Chef du Département de
l'économie et de la formation

Madame Esther Waeber-
Kalbermatten
Cheffe du Département de la santé,
des affaires sociales et de la culture

Lausanne, le 20 octobre 2017

Palais du Gouvernement
Place de la Planta 3
1950 Sion

Accès aux allocations de formation pour les jeunes permis F

Monsieur le Président du Conseil d'État et Chef du Département de la formation,
Madame la Conseillère d'État et Cheffe du Département des affaires sociales,

En 2015, le Parlement valaisan a accepté un postulat demandant l'ouverture de l'accès aux allocations de formation pour les jeunes détenant un permis F. Aux côtés de jeunes permis F, notre syndicat avait soutenu ce postulat en appelant les député-e-s à l'accepter.

Or, d'après nos informations, la procédure législative depuis l'adoption du postulat n'a, à ce jour, toujours pas abouti à l'ouverture de l'accès des allocations de formation pour les jeunes détenant un permis F.

Les allocations de formation existent pour assurer que les étudiant-e-s et apprenti-e-s issu-e-s des classes populaires aient accès à la formation. Les jeunes détenant un permis F sont d'autant plus précaires que les barrières administratives sont nombreuses, notamment en ce qui concerne leur liberté de circulation et d'installation à l'intérieur du territoire et leur possibilité de travailler. À ces barrières s'ajoute l'impossibilité, en Valais, d'avoir accès aux allocations de formation. Il se trouve pourtant que certains de ces jeunes souhaitent entamer des études après leur scolarité obligatoire, notamment des études universitaires, pour lesquelles il n'y a d'autre choix que d'étudier dans un autre canton.

L'ouverture de l'accès aux allocations de formation pour les jeunes permis F est une nécessité. Il s'agit d'une mesure d'égalité avec les autres étudiant-e-s et apprenti-e-s de ce Canton.

Nous revendiquons dès lors au plus vite l'ouverture de l'accès aux allocations de formation pour les jeunes permis F. De plus, dans l'attente de ladite ouverture d'accès, nous estimons que les jeunes permis F devraient, dans le cadre de leur formation, recevoir une aide tierce de la part de l'État, par exemple, au travers des aides sociales.

À ce titre, nous souhaitons prendre connaissance de l'état d'avancement du traitement du postulat, de vos intentions sur la question et des aides actuelles existantes auxquelles les jeunes permis F auraient droit.

Nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil d'État et Chef du Département de la formation Madame la Conseillère d'État et Cheffe du Département des affaires sociales, d'agréer nos salutations les meilleures.

SUD Étudiant-e-s et Précaires